



CSA Ministériel du 20/03/2023

DÉCLARATION LIMINAIRE :

Madame la Secrétaire générale,
Mesdames et Messieurs les membres de l'administration,
Mesdames et Messieurs les représentants du Personnel.

Le mouvement social visant à dénoncer la réforme des retraites prend une nouvelle tournure. Du désaccord au mécontentement, nous sommes désormais en proie à une colère qui s'exprime en dehors des corps intermédiaires. Le recours au 49-3 a sonné le glas de la confiance en l'action politique au service du peuple. L'issue de cette confrontation semble très incertaine.

Pour l'Union FO Justice, la mobilisation ne doit pas faiblir. Nous continuerons de nous opposer à cette réforme dont le caractère injuste n'est plus à démontrer. Suite à l'appel unitaire pour une MOBILISATION LE 23 MARS 2023, nous invitons l'ensemble de nos Collègues à rejoindre les rangs de la contestation afin de faire barrage à cette réforme.

Toutefois, nous refusons de céder à la démagogie de certaines organisations syndicales qui, sous couvert d'une mobilisation contre la réforme des retraites, cessent de défendre les intérêts des Personnels du ministère de la Justice.

Notre Organisation syndicale respecte ses mandants et travaille de manière constructive avec l'administration pour obtenir des conditions de travail et indemnitaires dignes. **Élus par le Personnel de Justice et pour le Personnel de Justice**, nous ne cesserons d'établir les ponts du dialogue et de la négociation avec la Chancellerie dans l'intérêt supérieur des Collègues.

Madame la Secrétaire Générale,

Comme le dit l'adage, le ridicule ne tue pas et nous pouvons le constater, car si tel n'était pas le cas, cette instance serait jonchée de cadavres.

La présence des représentants de l'Unsa valet de l'USM met en exergue les dissensions qui règnent au sein de cette alliance tripartite en perte de repère et de discernement. Force est de constater que la crédibilité de cette union est sujette à caution face à la politique hasardeuse de la chaise vide. Les facondes du porte-drapeau de cette union d'infortune ne suffisent plus à masquer la cacophonie d'une organisation syndicale dont le caractère unitaire n'est plus.

Égarée dans les méandres de la folie, l'Unsa-DSJ s'est créé un mythe en s'attribuant une existence historique de plus de 74 années dans une déclaration liminaire lunaire. Là encore heureusement que le ridicule ne tue pas. L'Unsa qui existe depuis 1993 a, semble-t-il, rejoint les rangs de l'absurdité en s'adonnant à des récits romanesques relevant de la mythologie syndicale. Ne vous y méprenez pas, **FORCE OUVRIÈRE** ne porte aucun jugement ironique sur cette fiction, bien au contraire, nous comprenons le besoin pour l'Unsa de justifier ses pensées archaïques.



Madame la Secrétaire Générale,

Les réalités de cette organisation syndicale sont bien plus sombres et moins épiques que le récit national de l'Unsa. L'histoire retiendra surtout que ce syndicat brille par sa versatilité.

Partisan du « macronisme », puis ennemi du Président, favorable à la retraite par point puis contre la réforme de la retraite. Discours méprisant envers le garde des Sceaux tout en courbant l'échine en présentiel, faible avec les forts et fort avec les faibles. Voilà, en substance, des faits historiques plus adaptés aux réalités de ce syndicat au sein de ce ministère.

L'absence de convictions profondes et le culte de l'opportunisme se constatent à travers la présence en cette instance de l'Unsa, nonobstant bien évidemment l'injonction de l'USM.

Madame la Secrétaire Générale,

L'**Union FO Justice** a toujours fait fi des considérations personnelles et parle d'une seule voix. L'obsession des représentants du Personnel qui la composent est de faire valoir uniquement leurs intérêts. Par conséquent, nous ne pouvons pas partager le même point de vue que l'USM et de ses sous-fifres de l'Unsa.

Pour rappel, L'USM considère que les Greffiers vont pouvoir atteindre le Saint-Graal en bénéficiant de la proximité bienveillante des magistrats. Être à côté du soleil pour des Personnels habitués à travailler dans l'ombre est un aboutissement professionnel exceptionnel. Il semblerait que les Greffiers qui ont voté massivement pour l'Unsa attendaient de longue date cette unique valorisation professionnelle.

Pour l'**Union FO Justice**, la vision jupitérienne de l'USM ne correspond pas aux attentes du corps des Greffiers et s'apparente davantage à un mépris à l'égard d'une catégorie en charge des basses besognes des services judiciaires.

L' Union FO Justice est soucieuse du devenir des Greffiers. À ce titre, nous continuerons de militer pour faire valoir nos REVENDICATIONS INDEMNITAIRES ET STATUTAIRES POUR CE CORPS !!!

Nous profiterons d'ailleurs de cette instance pour exprimer les difficultés et les attentes de nos Collègues autrement que par le prisme de la proximité avec les magistrats. **Tout comme nous dénoncerons également le manège qui se met en place de la part de ce même syndicat, à vouloir empêcher l'évolution du projet de la catégorie B et la catégorie A pour les Personnels de Surveillance obtenue par FO Justice.**

Cette manœuvre syndicale n'échappera pas aux milliers de Collègues qui attendent ardemment une revalorisation méritée, sous le seul prétexte qui vise à ne pas voir se mettre en place une revendication **FORCE OUVRIÈRE ! De la stratégie syndicale à l'état pur !**

Il convient de préciser que l'**Union FO Justice** pratique du syndicalisme et refuse de s'adonner au jeu de la politique. C'est ce qui garantit notre Indépendance, notre doctrine vise à obtenir des acquis pour l'ensemble des Personnels de ce ministère sans les opposer les uns aux autres.

Il appartient désormais aux greffiers de prendre conscience de la trahison de l'Unsa et d'en tirer les enseignements. Ce syndicat qui se déclare autonome tout en étant sous tutelle de l'USM !!!

